



VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE
HOUILLES

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

DCM 24/096

ENVIRONNEMENT – Signature d’une convention de partenariats entre la Ville de Houilles et la Ville de Roubaix ayant pour objet la mise à disposition des produits, méthodologies, marques et actions « Zéro Déchet »

République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

Le 17 octobre 2024 à 19h15, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles.

(Convocation et affichage effectués le 11 octobre 2024).

Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. DE CAMARET Gilles, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M. LECLERC Grégory, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} COLLET Marina par M^{me} PRIM Céline
- M^{me} DUFOUR Florence par M. MIQUEL Pierre
- M^{me} LECLERC Céline par M^{me} CHAMBERT Julien
- M^{me} GOUAR Saara par M. SEKKAI Hadji
- M. SIMONIN Sébastien par M. CHAMBON Julien
- M^{me} COLLET Jennifer par M. GOUT Christophe
- M^{me} PRIVAT Christine par M. HÉRAUD Christophe
- M^{me} MICHEL Fleur par M. BERTRAND Romain
- M. CADIOU Patrick par M. LECLERC Grégory
- M. BOIVIN Claude par M^{me} BELALA Monika

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE : /

DÉPART EN COURS DE SÉANCE : /

ABSENCES :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- **M. Hadji SEKKAI** a été désignée pour remplir ces fonctions



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

VILLE DE
HOUILLES

DCM 24/096

AFFAIRES JURIDIQUES ET ADMINISTRATION GENERALE

Objet : Signature d'une convention de partenariats entre la Ville de Houilles et la Ville de Roubaix ayant pour objet la mise à disposition des produits, méthodologies, marques et actions « Zéro Déchet »

Depuis 2014, la Ville de Roubaix instaure une politique volontariste en matière de zéro déchet et dispose du label « Territoire Zéro Déchet, zéro gaspillage » et est territoire de démonstration Rev 3 sur le zéro déchet et l'économie circulaire.

Elle a ainsi conçu divers produits, élaboré des méthodologies et mis en place des actions « zéro déchet » basées sur le volontariat auprès de ses administrés et des acteurs locaux.

Les outils instaurés sur le territoire de Roubaix et de ses partenaires sont, notamment, les suivants :

- Le « *Défi des familles Zéro déchet* » : inscription de familles volontaires pour proposer des ateliers pratiques gratuits présentant les alternatives zéro déchet (*Do It yourself*, univers de l'enfant et du bébé, les animaux, les biodéchets, les fêtes, la cuisine antigaspi) ;
- Le label « *Commerçant Zéro déchet* » : mise en place d'un label pour les commerces et restaurants respectant une charte d'objectifs à respecter ;
- Les « *tableaux de bord Zéro déchet* » : création de supports méthodologiques qui synthétisent les actions à mettre en place pour le « zéro déchet » ;
- La solution de tri sélectif « *Factotri* » : produit de tri sélectif conçu pour collecter l'ensemble des déchets de bureau, récupérer des piles, stylos, bouchons, etc.
- La « *Tour Potager* » : solution de valorisation des biodéchets combinant lombricomposteur et portager vertical.

La Ville de Roubaix propose des contrats de partenariats, à titre gracieux et pour une durée de six années renouvelables, avec d'autres collectivités afin de les accompagner dans la mise en place d'une politique « zéro déchet » sur leur territoire.

Le contrat de partenariat ainsi que les outils présentés sont joints en annexe.

Ce contrat de partenariat permettra à la Commune d'atteindre un objectif de réduction des déchets et de favoriser la mobilisation et la sensibilisation au « zéro déchet » auprès de tous les publics.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de signer la convention de partenariats entre la Ville de Houilles et la Ville de Roubaix ayant pour objet la mise à disposition par la Ville de Roubaix des produits, méthodologies, marques et actions « Zéro Déchet ».



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

VILLE DE
HOUILLES

—
DCM 24/096
AFFAIRES JURIDIQUES ET ADMINISTRATION GENERALE
—

Objet : Signature d'une convention de partenariats entre la Ville de Houilles et la Ville de Roubaix ayant pour objet la mise à disposition des produits, méthodologies, marques et actions « Zéro Déchet »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 et suivants,

Vu le Code civil, et notamment ses articles 1001 et suivants,

Vu la délibération n°2014-D-341 du 23 octobre 2014 de la Ville de Roubaix relative au Zéro déchet,

Considérant que la Ville de Roubaix, labellisée « Territoire Zéro déchet, zéro gaspillage » et est territoire de démonstration Rev 3 sur le zéro déchet et l'économie circulaire,

Considérant que la Ville de Roubaix propose aux collectivités souhaitant instaurer une politique zéro déchet sur leur territoire des contrats de partenariats afin de mettre à disposition ses outils, méthodologies, marques et actions « zéro déchet »,

Considérant que la convention est conclue à titre gracieux et prendra effet pendant une durée de six années à compter de la date de conclusion.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville de Houilles et la Ville de Roubaix ayant pour objet la mise à disposition par la Ville de Roubaix des produits, méthodologies, marques et actions « Zéro Déchet.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Article 3 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le :

Publication effectuée le :

Exécutoire ce jour :

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,

MAIRIE DE HOUILLES
Yvelines
Julien CHAMBON